

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 5 février 2025

Date de convocation : 27 janvier 2025
Date d'affichage : 27 janvier 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 22
Nombre de voix exprimé : 31

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de La Tour d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOURLAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Jacques DECUIGNIERES, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Richard ROUZET, Serge ROBIN.

Procurations :

Jean-Marc BRABANT donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,
Valérie GRANGE donne procuration à Geneviève JEAN,
Marc JAUBERT donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Nathalie LEBOUC donne procuration à Alain GOURLAND,
Romain BRETTE donne procuration à Pierre AUBOIS,
Franck LAROCHE donne procuration à Joëlle RICHAUD,
Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Karine MOURET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Jacques NATTA, Philippe EGG, Emma LEON, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON.

Monsieur Pierre AUBOIS est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2025-002

Accord sur le projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte de la commune de Grambois des parcelles cadastrées F1023 et F680

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-121 du 19 décembre 2024 approuvant la convention multi-sites n°3 avec l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Vu la convention multi-sites avec l'EPF notamment son article 14 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Sud Luberon, COTELUB ;

Vu la demande de la commune de Grambois en date du 04 décembre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

En 2024, la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA, dite « multi-sites ». Cette convention confie à l'EPF, une mission d'acquisition foncière et de portage des biens.

Par un courrier du 04 décembre 2024, la Commune de Grambois a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées F1023 et F680, en vue de la réalisation de logements sociaux.

Cette acquisition se fera par l'EPF PACA dans le cadre de la convention « multi sites ».

Le montant proposé par l'EPF PACA est de 250 000 euros.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De donner** l'accord de la Communauté de communes Sud Luberon (COTELUB), sur l'acquisition des parcelles cadastrées F1023 et F680, situées à Grambois, pour un montant de 250 000 euros ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour et 1 abstention (François BONNET)

Le Secrétaire de séance,
Pierre AUBOIS

Le Président,
Robert TCHOBOROVITCH